



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2925 décrétant l'exécution de divers travaux de réfection de chaussées dans le secteur industriel, voie de service nord de l'autoroute 40, à l'est de l'avenue Bancroft ainsi que l'avenue Plateau, ainsi qu'un emprunt à de 1 150 000 \$, à ces fins ; et

Le Règlement PC-2926 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement d'une surface synthétique au parc Terra Cotta upper, ainsi qu'un emprunt de 2 515 000 \$, à ces fins ;

ont été approuvés conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 1 décembre 2020 ;
- par les personnes habiles à voter le 6 janvier 2021 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 avril 2021.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi et peuvent être consultés en soumettant une demande par courriel à [greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca) ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les jours et heures normales d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 14<sup>ième</sup> jour d'avril 2021.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following

By-law PC-2925 decreeing the execution of various municipal paving works in the industrial sector, North Service Road of Highway 40, east of Bancroft Avenue and Plateau Avenue, as well as a borrowing in the amount of \$1,150,000, for these purposes; and

By-law PC-2926 decreeing the execution of the construction of a synthetic field at Terra Cotta upper park, as well as a borrowing in the amount of \$2,515,000, for these purposes;

have been approved according to the law:

- by the Municipal Council on December 1, 2020;
- by the qualified voters on January 6, 2021; and
- by the "*ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*" on April 7, 2021.

These by-laws will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to [greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca) or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Friday from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, this 14<sup>th</sup> day of April, 2021.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk